



Comités de la Ville de Sainte-Adèle

La Ville de Sainte-Adèle compte divers comités afin de traiter des dossiers municipaux particuliers. Les comités ont pour mandat d'examiner et analyser certains dossiers pour faire rapport avec recommandations au Conseil.

Comité consultatif de circulation et sécurité routière

RÔLE

Le comité se rencontre aux trois mois environ afin :

- D'étudier les problématiques de stationnement, de circulation et de sécurité routière suite aux questions, demandes et plaintes reçues afin d'éliminer ou de réduire les problèmes de sécurité, incluant ceux liés à la circulation automobile, piétonne et cycliste;
- De faire des recommandations au conseil municipal pour maximiser la sécurité des citoyens et usagers du réseau routier.

COMPOSITION

- Mairesse
 - 2 conseillers municipaux
 - Directeur général
 - Directeur des travaux publics
 - Contremaître des travaux publics
 - Greffier adjoint
-

Comité culture, art et bibliothèque

RÔLE

- Veiller à la mise en œuvre de la Politique culturelle et de son plan d'action;
- Évaluer les actions et projets culturels et en faire rapport au Conseil municipal;
- Proposer les outils et structures favorisant la gestion et l'harmonisation de l'action culturelle;
- Présenter au Conseil municipal toute recommandation jugée appropriée pour le développement de la vie culturelle sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

Le Comité peut formuler des recommandations au Conseil municipal concernant :

- Le plan d'action à mettre en œuvre en culture, art et patrimoine;
- L'harmonisation de l'action culturelle;
- Les politiques, règles et procédures favorisant la gestion du développement culturel;
- L'évaluation des actions, activités et événements culturels en cours ou réalisés;
- La faisabilité et la pertinence des projets culturels;
- Les investissements, les budgets et les fonds culturels;
- L'état des partenariats et leur développement.



COMPOSITION

- 2 conseillers municipaux
- Coordinatrice culture, arts et patrimoine
- Responsable de la bibliothèque
- Artiste professionnelle
- Citoyen ayant une expertise en arts de la scène/Gestion des arts
- Citoyenne

Comité d'environnement

RÔLE

- Réviser certains dossiers à être présentés au Conseil municipal;
- Assister la direction générale et la direction du Service dans l'administration des dossiers relevant de la compétence du Service de l'environnement;
- Effectuer des recommandations au Conseil municipal sur certains dossiers d'environnement ne relevant pas de la compétence du comité consultatif sur l'environnement;
- Travailler à l'élaboration des projets spéciaux en environnement.

COMPOSITION

- Mairesse
- 2 conseillers municipaux
- Directeur général
- Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- Technicienne à l'environnement

Comité des finances

RÔLE

Le comité des finances a été créé afin d'orienter la direction générale et le Conseil municipal sur toutes les questions financières liées aux activités de la Ville.

Le comité des finances est un point de rencontre entre les gestionnaires et les élus pour discuter d'enjeux, explorer différentes avenues et étudier les finances de la Ville.

Plus spécifiquement, le comité a pour mandat :

- D'étudier le budget annuel et le programme triennal d'immobilisations avant leur présentation au conseil municipal;
- De réaliser un suivi périodique afin que le budget soit respecté;
- De recevoir le rapport financier annuel du vérificateur avant sa présentation au conseil;
- De s'assurer d'un niveau de taxation acceptable et en lien avec le plan stratégique de la Ville;



-
- D'analyser la pertinence du programme d'investissement en tenant compte des infrastructures actuelles et projetées;
 - De s'assurer de la saine gestion de la dette à long terme et de la maintenir à un niveau acceptable.

COMPOSITION

- Mairesse
- 2 conseillers municipaux
- Directeur général
- Trésorière

Comité loisirs et vie communautaire

RÔLE

Ce comité a pour but d'échanger sur la vision et les grandes orientations du Conseil municipal en matière de loisirs et de vie communautaire. Ces rencontres, d'une fréquence de 4 à 6 annuellement, permettent aussi à l'équipe des loisirs, de présenter divers programmes/activités et événements proposés à la population et ainsi avoir l'opportunité d'informer adéquatement les élus et, au besoin, d'ajuster les interventions.

COMPOSITION

- 2 conseillers municipaux
- Directeur du Service des loisirs
- Équipe de coordination du Service des loisirs

Comité patrimoine

RÔLE

- Veiller à la préservation, à la reconnaissance et à la mise en valeur du patrimoine bâti, culturel et naturel de la Ville de Sainte-Adèle;
- Favoriser la connaissance, la protection et la transmission du patrimoine culturel aux prochaines générations.

Le Comité peut formuler des recommandations au Conseil municipal concernant :

- La qualité de l'aménagement urbain;
- La mise en valeur des paysages, des sites et des biens culturels ou religieux;
- L'animation de circuits historiques, culturels ou patrimoniaux;
- Les rapports entre les architectures anciennes et nouvelles;
- La préservation et la diffusion des archives.



COMPOSITION

- 2 conseillers municipaux
- Coordinatrice culture, arts et patrimoine
- Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- Archiviste – greffier adjoint
- Membre du CA de la Société d'histoire et de généalogie des PDH
- Citoyenne, architecte

Comité ressources humaines

RÔLE

- Proposer et recommander au Conseil municipal les orientations devant guider leurs décisions et leurs actions en matière de gestion de ressources humaines ;
- Analyser tout dossier spécifique demandé par le Conseil ou recommandé par les fonctionnaires au regard de son champ d'expertise, dans un esprit de collaboration et en conformité avec les plans et les projets des autres comités.

COMPOSITION

- Mairesse
- 2 conseillers municipaux
- Directeur général
- Directeur du Service des ressources humaines

Comité de sécurité incendie

RÔLE

Le mandat général du comité de sécurité incendie est d'encadrer et d'améliorer la sécurité incendie et la sécurité civile sur son territoire. Plus spécifiquement, le comité est chargé d'étudier et d'analyser certaines questions, pour ensuite faire des recommandations au Conseil municipal sur tout sujet qui touche la sécurité de la population, la prévention en risque d'incendie et de catastrophes naturelles et/ou anthropiques. Le comité a pour priorité la sécurité des personnes et des biens, en lien avec les préoccupations exprimées par les citoyens et en respectant les lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

COMPOSITION

- Mairesse
- 2 conseillers municipaux
- Directeur général
- Directeur du Service de Sécurité incendie
- Directeur adjoint du Service de Sécurité incendie



Comité des travaux publics, des infrastructures, des parcs et du transport

RÔLE

Le comité se rencontre habituellement aux trois mois afin d'assurer les services essentiels à la population et afin de veiller à l'entretien et à la pérennité des biens municipaux en faisant le point sur :

- Les infrastructures routières telles que le pavage mineur, le nivelage des rues, le reprofilage des fossés ainsi que les opérations de déneigement, de balai de rue et d'abat-poussière, etc.;
- Les réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial;
- L'éclairage routier, la signalisation et le marquage des routes;

- La mécanique de la machinerie et équipements servant aux opérations sur le terrain;
- Les bâtiments municipaux;
- La gestion et suivi des contrats tels que l'écocentre, la collecte des matières résiduelles, le fauchage des accotements, etc.;
- Le développement des parcs et l'embellissement des propriétés municipales;
- Les ressources humaines et matérielles;
- Les projets d'infrastructures de la Ville;
- La réalisation des projets entérinés par le Conseil, etc.

COMPOSITION

- Mairesse
- 2 conseillers municipaux
- Directeur général
- Directeur des travaux publics
- Contremaître des travaux publics

Comité d'urbanisme

RÔLE

- Réviser certains dossiers à être présentés au Conseil municipal;
- Assister la direction générale et la direction du Service dans l'administration des dossiers relevant de la compétence du Service de l'urbanisme;
- Effectuer des recommandations au Conseil municipal sur certains dossiers d'urbanisme ne relevant pas de la compétence du comité consultatif d'urbanisme;
- Travailler à l'élaboration des projets spéciaux en urbanisme.

COMPOSITION

- Mairesse
- 2 conseillers municipaux
- Directeur général
- Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- Chef inspecteur